



Droit de preemption effectué il ya 5 ans et dont la raison n'a pa

Par **baud25**, le **04/11/2010** à **12:25**

Bonjour,rrn
en juillet 2005 je devais signer pour l achat d'une maison (le compromis etait signé depuis avril)rn
Au début du moi le maire du village a utilisé son droit de préemption pour l achat de cette maisonrn
Il devait en faire eds logements sociauxrrn
Aujourd hui il s'évère qu'à la place de cette maison qui a été rasée va se faire une "place" avec des arbres et un terrain de petanquerrn
Ai je un recours quelconque contre ce préjudice et ce mensonge ?rrn
Je vous remercie apr avance de votre réponse

Par **fabienne034**, le **04/11/2010** à **14:21**

BONJOUR? rnrn
NON car c'est un usage d'intérêt généralrrn
vous auriez eu un recours si la maison avait été revendue avec plus valuerrn
pour tout savoir sur la vente immobilière:rrn
<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>